

Subventions 2003 - Organisations syndicales

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Lors de l'attribution en 2002 des subventions aux organisations syndicales, le Conseil Municipal avait souhaité qu'un nouveau mode de répartition soit mis en place.

Après réflexion et de nombreuses réunions avec les représentants de syndicats, il a été décidé que l'enveloppe réservée à cette dépense serait répartie entre les différents bénéficiaires à partir de deux critères :

- Attribution d'une partie fixe correspondant à 10 % de l'enveloppe
- Attribution d'une partie proportionnelle égale à 90 % de l'enveloppe répartie en fonction des résultats aux élections professionnelles.

Les élections concernées ont été pour :

1. le secteur privé : les élections prud'homales
2. le secteur public : les élections aux CAP ou CTP de chaque administration bisontine.

Ainsi la répartition est la suivante :

I - Tableau des suffrages exprimés

(Les listes ayant obtenu moins de 3 % des suffrages exprimés ne sont pas comptées)

CFDT	CFTC	CGT	SUD	FO	UNSA	FSU	CGC	TOTAL
30,53 %	5,60 %	20 %	4,72 %	18,14 %	10,73 %	6,09 %	4,19 %	100 %

II - Tableau à partir des critères retenus

Compte tenu des résultats et du crédit disponible s'élevant à 54 436 €, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Syndicats	Part fixe	Part proport.	TOTAL
CFDT	605 €	12 845 €	13 450 €
CFTC	605 €	3 187 €	3 792 €
CGT	605 €	11 380 €	11 985 €
SUD	605 €	1 916 €	2 521 €
FO	605 €	10 322 €	10 927 €
UNSA	605 €	4 461 €	5 066 €
FSU	605 €	2 496 €	3 101 €
CGC	605 €	2 384 €	2 989 €
CNCRSF	605 €		605 €
TOTAL	5 445 €	48 991 €	54 436 €

Le Conseil Municipal est appelé à en décider.

En cas d'accord, la dépense totale de 54 436 € sera prélevée sur le crédit inscrit au compte 92.90.6574.02804 service 30200 alimenté par un virement de la somme de 7 390 € prélevé sur le compte 92.90.6042 service 30200.

«M. Vincent FUSTER : Simplement nous avons souhaité, d'ailleurs en partenariat étroit avec les organisations syndicales, remettre en place ou du moins réactiver un certain nombre de critères qui nous permettraient de répartir les subventions d'une manière plus transparente. Donc on a fait pas mal de réunions avec les syndicats, je crois qu'on doit en être à 11 au total, pour arriver à définir les critères que vous avez dans le rapport, d'abord une part fixe de 10 %, ensuite une part proportionnelle pour les 90 % restants, en fonction des résultats obtenus aux élections professionnelles, pour le secteur privé les élections prud'homales et pour le secteur public les élections aux CAP et CTP de chaque administration. Suite à cela on a fait une simulation concernant cette répartition. Donc vous avez le tableau de répartition proposé pour 2003. L'application des critères amenait, bien évidemment, des différences sensibles par rapport à ce qui était attribué précédemment, certains syndicats augmentant d'une manière assez importante, d'autres diminuant. Pour éviter de pénaliser certains syndicats, nous vous proposons donc une augmentation conséquente de la subvention globale destinée aux syndicats puisque nous passons de 47 046 € à 54 436 €. Ça nous permet donc d'appliquer les critères d'une manière correcte par rapport à l'ancienne somme, et surtout de ne pénaliser aucun syndicat. Alors bien évidemment nous serons obligés, sur les trois années du mandat qui restent, de lisser pour arriver à l'application pure et dure des critères. Aujourd'hui le tableau qui vous est présenté se rapproche des critères tels qu'on les a conçus. Il nous faudra deux ou trois années pour arriver à l'application stricto sensu de ces critères, nous allons travailler cela demain avec l'ensemble des syndicats.

M. LE MAIRE : C'est un sujet toujours un peu sensible. Il y a eu un gros travail partenarial de fait avec l'ensemble des organisations syndicales qui, d'après ce que je crois savoir, ont toutes donné leur accord et ça correspond aussi à une hausse importante de cette subvention syndicale qui n'est que justice pour deux raisons, la première c'est que dans le contexte actuel je trouve que les syndicats sont de plus en plus indispensables à la vie démocratique de notre pays et la deuxième, c'est qu'il y a très longtemps qu'on ne les avait pas augmentés. Donc il y a deux bonnes raisons pour nous mais peut-être n'êtes-vous pas d'accord Madame BRANGET ?

Mme Françoise BRANGET : Ce n'est pas que je ne suis pas d'accord mais j'ai une question qui est logique, c'est que la subvention touchée par chaque syndicat devrait corroborer quand même les résultats en pourcentage des suffrages exprimés, c'est tout.

M. Vincent FUSTER : Qu'est-ce que je viens de dire ?

M. LE MAIRE : C'est ce qu'il vient de dire.

Mme Françoise BRANGET : Tout à fait, mais ça ne le reflète pas complètement par exemple sur les tableaux.

M. Vincent FUSTER : C'est ce que je viens de dire Madame.

Mme Françoise BRANGET : Oui, je sais qu'il y a eu des discussions entre les syndicats, je sais également que certains ne sont pas satisfaits de la solution qui est envisagée ou l'admettent difficilement, mais vous avez des pourcentages de suffrages exprimés qui ne sont pas tout à fait les mêmes que les pourcentages de répartition de la subvention, c'est tout.

M. Vincent FUSTER : Je n'ai pas dû être très pédagogue Madame. Je vous ai dit qu'on allait lisser sur deux ans, pour arriver à l'application stricto sensu des critères, avec l'accord unanime des syndicats.

Mme Françoise BRANGET : Ils sont tous d'accord à l'unanimité ? Eh bien c'est parfait, je n'ai plus rien à dire.

M. Vincent FUSTER : Vous m'avez dit que certains n'étaient pas d'accord, j'aimerais bien connaître lesquels Madame.

Mme Françoise BRANGET : Le syndicat le plus représentatif qui effectivement devait avoir la plus grosse subvention avec 30 % des voix exprimées et qui se retrouve avec 24 %...

M. Vincent FUSTER : Le syndicat représentatif, il est dans votre dos Madame...

Mme Françoise BRANGET : Eh bien tant mieux ! S'il est d'accord, je suis d'accord !

M. Vincent FUSTER : ... et j'ai travaillé encore cet après-midi avec lui.

M. LE MAIRE : Je ne savais pas que vous étiez adhérente à ce syndicat représentatif... Félicitations Madame ! Vous avez fait fort là quand même !

Mme Françoise BRANGET : Je pose une question amicale...

M. LE MAIRE : Absolument et nous vous répondons d'un point de vue amical et c'est justement pour éviter ce type de difficulté que Vincent FUSTER m'a proposé, ce que j'ai accepté et que j'ai proposé à la Municipalité qui l'a accepté, qu'on mette en place ce système qui fait que maintenant chaque syndicat a en proportion ce qu'il aurait dû avoir mais on ne pénalise pas brutalement, on va lisser sur deux - trois ans et puis ça correspond à une augmentation qui me paraît normale parce qu'ils n'avaient pas été augmentés depuis très longtemps.

M. Vincent FUSTER : Au moins 10 ans.

M. LE MAIRE : Bien, je vous remercie et je remercie Vincent pour le travail qu'il a fait en concertation avec les syndicats. Je n'ai pas reçu de courriers d'organisations syndicales qui n'étaient pas d'accord avec ça, donc je pense qu'il a bien fait son travail et je l'en remercie et j'ai même vu que vous étiez d'accord, Madame BRANGET».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Économie-Emploi et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 octobre 2003.